

AFFAIRE N° 17 - Construction du groupe scolaire au Bois de Nèfles -
Approbation du dossier technique - Autorisation de lancer l'appel
d'offres

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril 1978, vous avez approuvé à l'unanimité le programme de construction d'un groupe scolaire de 6 classes maternelles à BOIS DE NEFLES.

Ce projet étant actuellement terminé, afin de permettre la construction de cette opération, je vous demande Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier technique.
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat infructueux, à traiter avec l'entreprise présentant la proposition la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE lit l'avis des Commissions :

"Favorable. Toutefois, il faudrait vérifier qu'un certain nombre de prescriptions soient respectées (largeur des portes par exemple)".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE